

MAIRIE DE VITREUX
☎ et 📠 03.84.81.06.56
mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°6.2017

COMMUNE DE VITREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

Présents : Raymond BALLOT, Didier CABESTANT, Marc GENTY, Alain GOMOT, Damien PERRIARD, Bruno PIERRE, Daniel PIERRE, Mme Annie PETITJEAN

Absent : Sophie HOUDELLOT

Excusé : Olivier ABRAHAM (arrivé à 21h30)

Secrétaire : Bruno PIERRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 22 septembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents par 8 voix.

**SIEVO: ADHESION DES COMMUNES DE VALAY ET VENERE ET
APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Mr Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG) a sollicité son adhésion au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon pour les communes de VALAY et VENERE.

Il est précisé que lors de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2017, après débat, le comité syndical a donné son avis favorable à l'unanimité.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, par 7 voix pour et une contre, un avis favorable à l'adhésion de la CCVG pour les communes de VALAY et VENERE au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon et approuve les nouveaux statuts.

**ADHESION A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE
CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE**

Mr Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon propose aux communes adhérentes de Haute-Saône et du Jura d'adhérer à une prestation de service pour le contrôle des poteaux incendie.

Il est précisé que le contrôle sera biennuel avec un tarif de 30€ HT par poteaux dans le cadre d'une tournée sur la commune entière pour l'ensemble des poteaux.

Le tarif est modifiable par décision de l'assemblée délibérante du syndicat.

La présente convention est conclue pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents émet un avis favorable à l'adhésion à la convention de prestation de service pour le contrôle des poteaux incendie.

DEVIS LHUILLIER : REFECTION DU MUR DE LA SALLE DES FETES.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise LHUILLER pour la réfection du mur de la salle des fêtes.

Désignation	Total HT	TVA	Total TTC
Préparation de + ou -70 trous sur tête de mur. Scellement de 70 piquets en fer. Le prix à l'unité est de 9 €	630.00 €	126.00 €	756.00 €
Location foreuse portable	49.00 €	9.80 €	58.80 €
Forfait usure disque diamant	17.70 €	3.54 €	21.24 €
25kg Mortier rapide	68.35 €	13.67 €	82.02 €
	765.05 €	153.01 €	918.06 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par 8 voix d'accepter le devis de l'entreprise Lhuillier, main d'œuvre et matériel pour un montant total HT de 765.05 € soit 918.06 € TTC.

CROSS DES ELEVES DE VITREUX POUR LE TELETHON 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de verser la somme de 146.00 € pour 365 tours effectués par les élèves de la commune lors du cross organisé au profit du Téléthon, soit 0.40 € le tour.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SERVICE D'ASSINISSEMENT COLLECTIF 2016.

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- ✓ *ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif*
- ✓ *DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération*
- ✓ *DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr*
- ✓ *DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA*

REVISION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

1. CONTEXTE

Il convient de réviser les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord conformément aux dispositions de la loi NOTRE.

2. PROPOSITIONS

Il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin d'intégrer les nouvelles compétences obligatoires et optionnelles.

Les compétences obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;*
- *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;*
- *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;*
- *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;*
- ***GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.***

La Communauté de Communes Jura Nord a un statut de DGF Bonifiée et doit donc reprendre 9 compétences parmi un groupe de 12 au 1^{er} janvier 2018. Avec les compétences obligatoires que la Communauté de Communes Jura Nord aura au 1^{er} janvier 2018, la collectivité aura déjà 5 compétences qui rentrent dans les critères de la DGF Bonifiée.

De plus, la Communauté de Communes Jura Nord a déjà 4 compétences optionnelles qui rentrent dans les critères de la DGF Bonifiée. Toutefois, une compétence optionnelle va être modifiée comme suit :

- *Assainissement.*

Cette mise en conformité repose également sur les points suivants :

- *dans l'article 5.1 « Le Bureau » : ajouter « et autres membres du Bureau » ;*
- *dans l'article 5.2 « Les Commissions » : ajouter « ainsi que d'un rapporteur, qui sera désigné par le Président » ;*
- *ajouter la compétence supplémentaire « Centre de secours » :*
 - *caserne de Ranchot : participation au financement,*
 - *centre de secours de Thervay : remboursement aux communes de l'emprunt souscrit.*
- *ajouter la compétence supplémentaire « Haut débit » :*
 - *réseaux et services locaux de communication,*
 - *montée en débit,*
 - *Haut débit et Très Haut Débit.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- *approuve les modifications statutaires proposées, telles qu'elles sont énumérées ci-dessus et développées dans le projet de nouveaux statuts joint à la présente délibération ;*
- *décide de transférer à la Communauté de Communes Jura Nord les compétences suivantes :*
 - *GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;*
 - *Assainissement ;*
 - *Centre de secours » :*
 - *caserne de Ranchot : participation au financement,*
 - *centre de secours de Thervay : remboursement aux communes de l'emprunt souscrit.*
 - *« Haut débit » :*
 - *réseaux et services locaux de communication,*
 - *montée en débit,*
 - *Haut débit et Très Haut Débit.*
- *charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Jura Nord ;*
- *autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

TRAVAUX SYLVICOLES BOIS D'AMONT 2018

Devis des travaux envisagés en 2018 par l'ONF pour le bois d'Amont.

<i>Parcelles 26rp Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée</i>	<i>0ha52</i>		
<i>Parcelles 26rp Dégagement manuel de plantation</i>	<i>0ha52</i>		
<i>Parcelles 8r et 9r Dégagement mécanique des régénérations naturelles avec création de cloisonnements sylvicoles tous les 4-5m</i>	<i>1ha45</i>		
<i>Parcelle 8r et 9r Dégagement manuel des régénérations naturelles</i>	<i>1ha45</i>		
TOTAL			2 233.00 € HT

Le coût total des travaux s'élève à 2 233.00 € HT

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 8 voix:
-D'accepter le devis de l'ONF pour un montant total de 2 233.00 € HT*

DEVIS ACCESSIBILITE MAIRIE

Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes, le Maire présente au Conseil Municipal les devis retenus par le Maître d'Œuvre, Mr BARREAU Thierry, architecte à Dole.

LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT MAIRIE HT	MONTANT SALLE DES FETES HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
<i>Lot 1 :VRD- Maçonnerie</i>	<i>Entreprise Christian Richard et Fils</i>	<i>39700 ORCHAMPS</i>	<i>4 860 €</i>	<i>6 705 €</i>	<i>11 565.00€</i>	<i>13 878 €</i>
<i>Lot 2 : Menuiseries intérieures extérieures</i>	<i>SARL MAIGNAN</i>	<i>6 rue des Métiers 39700 ROCHEFORT-SUR- NENON</i>	<i>3 690.00 €</i>	<i>4 916.00 €</i>	<i>8 606.00 €</i>	<i>10 327.20 €</i>
<i>Lot3 : Platerie- Peintures</i>	<i>Entreprise SDP</i>	<i>Rue des Equevillons 39100 DOLE</i>	<i>232.00 €</i>	<i>2 422.10 €</i>	<i>2 654.10 €</i>	<i>3 184.92 €</i>
<i>Lot 4 :Electricite</i>	<i>Entreprise MILLERET</i>	<i>18 route de Virey 70700 CHARCENNE</i>	<i>1 720.56 €</i>	<i>1 215.88 €</i>	<i>2 936.44 €</i>	<i>3 523.73 €</i>
<i>Lot 5 : Plomberie- Sanitaire</i>	<i>Entreprise JOUFFROY Luc</i>	<i>4 rue de la Forge 39350 VITREUX</i>		<i>1 158.90 €</i>	<i>1 158.90 €</i>	<i>1 390.68 €</i>
<i>Lot 6 : Carrelage- Faïence</i>	<i>Entreprise Christian Richard et Fils</i>	<i>39700 ORCHAMPS</i>	<i>Néant</i>	<i>2 016.85 €</i>	<i>2 016.85 €</i>	<i>2 420.22 €</i>
					<i>28 937.29 €</i>	<i>34 724.75 €</i>

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, par 9 voix,
d'accepter l'ensemble des devis pour un montant total HT de 28 937.29 € soit 34 724.75 €
TTC.*

VOTE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le montant du quart des crédits en investissement voté pour 2017 est de 43 763.85 € pour le budget communal et 4 089.15€ pour le budget assainissement.

ADHESION VOISINS VIGILANTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix de renouveler l'adhésion au service mairie vigilante, dispositif efficace pour lutter contre l'insécurité dans notre commune (il permet à des voisins d'un même quartier, d'une même rue de participer à la sécurité avec l'appui de la municipalité).

L'adhésion annuelle est d'un montant de 333.33 € HT soit 400 € TTC

CREATION D'UNE REGIE « SPECIALE FETES DU VILLAGE »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix la création d'une régie de recettes « spéciale fêtes du village » qui fonctionnera les jours de fêtes organisés par la commune et qui prendra en charge :

- le règlement des boissons alcoolisées*
- le règlement des boissons non alcoolisées*
- le règlement des boissons chaudes*
- le règlement des crêpes et gaufres*
- le règlement des sandwiches*
- le règlement des éventuelles photos.*

Par ailleurs le Conseil Municipal désigne Mme MUSSOT Patricia comme régisseuse de recettes principale et Mme PETITJEAN Annie comme suppléante de cette régie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Pose de guirlandes et sapin

La pose des guirlandes de Noël et du sapin se fera le 2 décembre 2017.

❖ Congés de fêtes de fin d'année.

La mairie sera fermée le mardi 26 décembre 2017.

❖ Inscription sur la liste électorale

Les personnes souhaitant s'inscrire sur la liste électorale de Vitreux doivent se présenter en mairie, aux heures de permanence (mardi et vendredi de 8h à 11h45 ou de 14h à 17h (attention aux dates de fermetures du secrétariat précisées ci-dessus). Il y aura une permanence exceptionnelle le 31 décembre 2017 de 10h à 12h réservée uniquement pour les inscriptions sur listes électorales.

❖ Vœux du Maire

Mr le Maire présentera les vœux du conseil municipal le samedi 6 janvier 2018 à partir de 18h00 à la salle communale.

❖ Repas des anciens

Le traditionnel repas des aînés de la commune aura lieu le dimanche 25 février 2018.

❖ Marché de Noël



SAMEDI
16
DECEMBRE

DE 15H
A 22H

PLACE DE LA
MAIRIE



MARCHE DE NOEL DE VITREUX

ENEZ NOMBREUX



Avis aux enfants sages

*Venez déposer votre liste dans la boîte
aux lettres officielle
du Père-Noël.*

Artisanal et Gourmand

Idées cadeaux

Créateurs

Artisans

Produits régionaux

*Vin, chocolat chaud, petite
restauration rapide*

Miel

Confitures

.....



**JOYEUX
Noël**

Fin de séance à 22H30

Le 2^{ème} Adjoint
Raymond BALLOT

